



*Exigeants
pour le
changement*

Pour une société éducatrice, refondons l'École !

La fédération UNSA Éducation réaffirme sa volonté de construire une « société éducative » plus juste et plus efficace pour changer les rapports aux savoirs et aux qualifications. Elle constate que le système éducatif, dans son acception la plus large, ne remplit pas comme il le devrait son rôle de compensateur des inégalités territoriales, sociales et culturelles, par insuffisance de moyens mais surtout par insuffisance de volonté politique. C'est pourquoi l'UNSA Éducation poursuivra son combat pour la transformation et la démocratisation du service public d'Éducation et l'accès de tous à la connaissance et aux pratiques artistiques, culturelles et sportives.

Le service public d'Éducation a l'obligation d'offrir le cadre et les moyens permettant d'assurer la réussite de tous. Cela implique une prise en compte spécifique de tous les publics dans leur diversité, notamment les plus fragiles.

Confrontée aux défis de la mondialisation, l'Europe a fait le choix d'une « économie de la connaissance compétitive et dynamique ». Dans ce contexte, la réflexion de la fédération UNSA Éducation s'intègre au projet, porté par l'UNSA, d'une société solidaire, garantissant notamment la sécurisation des parcours professionnels.

L'acquisition par 100% d'une classe d'âge d'une qualification reconnue est un objectif majeur fixé au système éducatif. Pour autant, la fédération UNSA Éducation ne saurait accepter qu'on se borne à une vision utilitariste de l'éducation. Le service public d'Éducation doit s'assigner, à tous les niveaux et dans toutes les situations, la mission de contribuer à former des citoyens libres, autonomes, responsables, critiques. Il doit favoriser l'enrichissement personnel et l'acquisition de références culturelles communes à tous.

La situation matérielle ou financière des personnes ne doit pas faire obstacle à leur formation. La fédération UNSA Éducation revendique l'élaboration d'un statut de la personne en formation lui permettant d'avoir une vie matériellement digne.

L'éducation est un acte global. La fédération UNSA Éducation affirme que le débat éducatif ne peut se réduire à la seule École, à la seule dimension de l'enseignement, à la seule formation initiale. La logique d'éducation globale tout au long de la vie impose une approche radicalement nouvelle, et

notamment un dialogue entre tous les acteurs concernés (organisations syndicales, associations, élus et collectivités) dans une démarche dont l'« Appel de Bobigny » (2010) a montré l'intérêt.

L'éducation peut s'inscrire en effet dans un cadre formel (système scolaire et universitaire), informel (associations, entreprise, médias...) ou non formel (système autre que le système scolaire ayant pour objectif d'éduquer : famille, éducation populaire, formation continue). Les frontières entre les cadres formel, informel et non formel s'estompent. C'est pourquoi la fédération UNSA Éducation est favorable à la modularité des formations et à la valorisation des acquis de l'expérience. Celles-ci remettent en cause l'étanchéité des systèmes au profit de parcours diversifiés et plus souples, offrant une possibilité d'évolution tout au long de la vie. Les systèmes d'éducation et de formation ne doivent donc plus être considérés comme des ensembles étanches. Il faut favoriser leur interopérabilité.

Forte des éléments de sa résolution générale adoptée au congrès d'Angers de mars 2012, l'UNSA Éducation aborde le travail de refondation de l'École dans un esprit d'ouverture et avec une exigence de profond changement.

Le texte qui suit propose une première approche globale des sujets traités dans les quatre ateliers. Des contributions complémentaires et plus spécifiques suivront sur certains des thèmes en prenant en compte les échanges au sein des ateliers « Refondation de l'École ».

Les syndicats de la fédération UNSA Éducation contribueront également à la réflexion en faisant part de leurs positions et propositions dans leur champ spécifique.

SOMMAIRE

La réussite scolaire pour tous	3
Des élèves au cœur de la refondation	8
Un système éducatif juste et efficace.....	10
Des personnels formés et reconnus	13

Fédération UNSA Éducation

87 bis avenue Georges-Gosnat, 94853 IVRY Cedex

Tél. 01 56 20 29 50 — Courriel : national@unsa-education.org

<http://www.unsa-education.org>

LA RÉUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS

Pour l'UNSA Éducation et ses syndicats, la réussite scolaire pour tous passe par un profond changement de notre système éducatif. Si davantage de moyens et de postes sont nécessaires, ils ne suffiront pas sans une transformation réelle à rendre notre École plus juste, plus généreuse, moins excluante. Ceci nécessite de *prendre en compte la réalité des parcours éducatifs*. Ainsi la séparation traditionnelle des systèmes de formation initiale en « primaire », « secondaire », « supérieur » ne correspond plus à la réalité des parcours de formation. La continuité de ceux-ci nécessite une reconstruction de l'ensemble.

Cette refondation passe par trois éléments :

- la reconnaissance de la globalité de l'acte éducatif partagé entre l'École et le hors scolaire (famille, éducation populaire...);
- l'instauration d'un socle commun rénové de compétences et de connaissances dont l'acquisition doit être due à chacun à l'issue de sa scolarité obligatoire ;
- l'articulation bac – 3/bac +3+5 qui permet, dès le cycle terminal, des parcours diversifiés rendant possible une orientation choisie et valorisant l'apprentissage de l'autonomie.

La priorité donnée à l'école primaire

L'école primaire constitue pour nous le premier maillon de la scolarité et la première étape d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Nous revendiquons que le début de la scolarité obligatoire soit fixé à 3 ans.

La scolarisation dès 2 ans doit être rendue possible à la demande des parents.

En effet, la scolarisation en maternelle est un élément essentiel de réduction des inégalités. Elle favorise le développement psychomoteur, la socialisation du jeune enfant.

Elle doit concourir, en liaison avec la famille :

- au dépistage et à la prise en charge précoce des difficultés et des handicaps ;
- au dépistage des troubles de la santé, du langage et à leur traitement approprié.

L'école élémentaire doit amener tous les élèves dans les meilleures conditions possibles au collège.

La réalité actuelle est celle d'une grande diversité avec des écoles de taille différente, des regroupements pédagogiques, des réseaux d'écoles. L'UNSA Éducation considère qu'il ne peut y avoir de modèle unique.

Les évolutions souhaitables doivent avoir pour principal objectif d'améliorer l'efficacité pédagogique et d'offrir aux élèves les meilleures qualités d'accueil, de locaux, d'équipement, de restauration. Elles doivent donner aux écoles l'autonomie budgétaire pour la mise en œuvre du projet d'école et faciliter la gestion administrative.

L'UNSA Éducation suivra avec attention l'expérimentation d'écoles du socle commun qui mettent en réseau collège et écoles d'un même secteur.

Pour mettre en place une politique efficace d'aide aux élèves en difficulté, la présence dans l'école d'enseignants en nombre plus important que de classes est une nécessité, ainsi que l'intervention de réseaux d'aide spécialisée. Pour cela, il faut réaffirmer le rôle et rétablir les moyens des RASED.

La rénovation du collège

Le collège doit devenir celui de la réussite de tous et de chacun.

L'hétérogénéité des élèves impose la mise en œuvre de pédagogies différenciées, la mise en place de dispositifs d'aide et de soutien.

Nous refusons toute orientation prématurée, toute filière ségrégative, toute discrimination avant la fin du collège.

Dès le début du collège doit être mise en place une véritable éducation au choix et à l'orientation prenant en compte les compétences des élèves, leurs acquis, leur motivation sur un horaire clairement identifié dès la classe de cinquième.

La redéfinition du socle commun

Les pays qui obtiennent les meilleurs résultats s'agissant des compétences acquises par les jeunes sont ceux qui ont organisé une scolarité obligatoire sans aucune rupture, sans redoublement, sans sélection ou orientation avant le terme du socle commun.

Aussi, il s'agit pour nous de faire du socle commun une réalité. Cela nécessite de :

- travailler par compétences ;
- réviser les contenus d'enseignement ;
- mettre l'évaluation au service des apprentissages ;
- assurer la continuité école primaire/collège afin de faire bénéficier aux plus fragiles des « réseaux du socle ».

Des espaces numériques dédiés au socle rénové permettent d'aller plus loin dans cette réflexion qui fera l'objet d'une contribution spécifique

Le lycée de la réussite

La mission du lycée de la réussite est d'assurer la qualification et l'insertion professionnelle de tous les jeunes en mettant fin aux sorties sans qualification et en instaurant une véritable continuité du lycée aux formations supérieures. Cela implique :

- aucune sortie sans diplôme ;
- 80% d'une génération au « niveau bac » ;
- une égale dignité des 3 voies de formation (générale, techno, pro).

Pour ce faire, l'UNSA Éducation préconise un enseignement modulaire. Ainsi il est nécessaire de favoriser des validations partielles (approche modulaire des enseignements). Cette démarche de validation des acquis pourrait être engagée par l'organisation des parcours scolaires à partir de modules ou unités capitalisables, définies comme un ensemble de connaissances et de compétences.

Aucune orientation ne doit être définitive :

- les filières ne doivent pas être étanches ;
- nécessité de la fluidité des parcours ;
- mieux préparer les bacheliers à poursuivre leur formation dans l'Enseignement supérieur par le développement de l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail.

Un accompagnement personnalisé, du tutorat, des moyens complémentaires globalisés pour organiser des groupes à effectifs réduits seront indispensables afin de mettre en œuvre cette nouvelle organisation.

Une réflexion approfondie est également à mener sur une réorganisation des bacs. En effet, le Bac n'est plus une fin en soi mais marque la fin d'un cycle « secondaire » avant d'entamer une formation supérieure dans un continuum allant dans la plupart des cas de « bac-3 » à « bac+3 », voire « bac+5 ». Un certain nombre d'orientations se décident avant le passage des épreuves terminales. Le Bac peut et doit être repensé même s'il doit conserver des épreuves terminales significatives.

La valorisation de l'enseignement professionnel

La démocratisation du système éducatif passe par la valorisation de la voie professionnelle.

Il faut augmenter le niveau de qualification des élèves engagés dans la voie pro et réduire le nombre de sorties sans diplôme ou qualification.

L'UNSA Éducation est favorable au bac pro 3 ans. Celui-ci conserve une finalité d'insertion professionnelle immédiate, non exclusive d'une poursuite d'études qui appelle un accompagnement adapté. Il faut donc adapter les parcours de formation en fonction du public accueilli :

- accompagnement pédagogique renforcé ;
- parcours en 3 ou 4 ans ;
- maintien des formations de niveau V. Des passerelles doivent exister entre les différents niveaux de formation.

Le lycée polytechnique a vocation de mettre en cohérence, en un même lieu ou par le biais de réseaux d'établissements, autour d'une ou plusieurs branches pro, des formations du CAP à la licence pro. Cette ambition n'est que partiellement portée par les actuels lycées des métiers. Cela faciliterait le développement de passerelles et les changements d'orientation.

Tout jeune doit pouvoir choisir librement ses modalités de formation, statut scolaire, apprentissage hors de toute discrimination (ou contrainte) financière.

L'UNSA Éducation demande, pour les jeunes sous statut scolaire, la création d'un système d'aide à la formation, notamment sous forme d'allocation.

Le stage est un acte pédagogique donnant lieu à évaluation. L'UNSA Éducation demande que :

- les discriminations dans l'accès aux stages soient combattues ;

- les périodes de formation en entreprise, pour les jeunes sous statut scolaire, donnent lieu à une réelle prise en charge financière

La prévention du décrochage scolaire

L'UNSA Éducation fait le choix d'une école « inclusive » qui se doit d'accueillir et de conduire vers la réussite tous les élèves sans discrimination d'aucune sorte. Cela demande :

- des contenus, des parcours, un enseignement qui tiennent compte de la diversité des élèves ;
- une école qui scolarise l'ensemble d'une génération dans un même lieu ;
- une école qui rejette toute orientation avant la fin de la scolarité obligatoire ;
- un accompagnement personnalisé dans le temps scolaire ;
- la réaffirmation des missions des RASED et des Segpa.

Le service public de l'orientation

Le processus d'orientation doit aider les élèves et étudiants à mieux se connaître et mettre en valeur toutes leurs potentialités. L'orientation concerne les conseillers d'orientation-psychologues (COPsy) en raison de leur expertise spécifique mais tous les personnels doivent être formés à la dimension de l'orientation.

Le service public de l'orientation prend naissance en formation initiale, en appui sur l'ensemble des pratiques de guidance citées préalablement. Les acteurs spécialisés de l'AIO (Accueil-Information-Orientation) ont vocation à prendre le relais tout au long de la vie et les CIO (centres d'information et d'orientation) représentent déjà pour les familles un lieu de recours extérieur aux EPLE. Dans la perspective de leurs mises en réseaux opérationnels, les CIO en sont les acteurs clés, puisqu'ils sont les seuls à œuvrer au-dedans et au dehors de « l'École ». Sur les territoires, ils interviennent à l'interface du système de formation initiale, de l'insertion et l'emploi. S'ils détiennent une compétence particulière pour accompagner l'orientation du public «jeunes», elle ne se réduit pas à cela et se nourrit de ses contacts avec le public adulte et les autres acteurs de l'insertion et de l'emploi.

La sauvegarde des CIO, spécificité française dans le paysage de l'orientation tout au long de la vie (OTLV) en Europe et que d'autres nous envient, est un préalable à une organisation valide du Service public de l'orientation. La reprise d'un recrutement de COPsy en nombre suffisant, relevant du droit commun des personnels de l'Éducation nationale, est une garantie qu'ils puissent fonctionner.

Les CIO sont aujourd'hui exsangues et dans l'incapacité parfois de répondre aux besoins. Ils sont de ce fait l'objet de dénigrement permanents (quand on veut se débarrasser de son chien ...). Ou alors, justement parce qu'ils seraient porteurs d'une vision complexe et humaniste de la question de l'orientation, ils sont accusés d'être porteurs d'une conception qualifiée de « psychologisante », alors qu'elle vise surtout à mettre la personne au centre de la démarche. Le développement des nouvelles technologies de l'information et l'évolution de la demande des usagers autorisent à envisager des organisations nouvelles qui mutualisent sur les territoires des services et des fonctions. Les formats doivent correspondre à l'analyse des besoins des résidents. Différents modèles peuvent coexister depuis des « maisons de l'orientation » qui réuniraient les acteurs publics locaux de l'AIO en

mutualisant les ressources documentaires et des personnels d'appui, à des formats plus éclatés, qui prendraient appui sur les structures existantes.

Plus largement, dans le contexte actuel de la RGPP, nous craignons que la réunion des acteurs publics de l'AIO autour d'une conception de l'orientation tout au long de la vie, à laquelle l'UNSA adhère, centrée sur le besoin des personnes, ne soit celle d'ensembles vides et/ou de personnels précaires et sans véritable qualification professionnelle.

Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

Dans une société éducative, on ne peut dissocier la politique scolaire d'une politique éducative plus large. Celle-ci doit donner accès dans les temps « hors l'école » aux pratiques artistiques, culturelles et sportives, à l'éducation à la citoyenneté, à l'accompagnement à la scolarité.

La mise en œuvre d'une politique globale d'éducation repose sur un partenariat équilibré, institutionnalisé et pérenne entre École, parents, acteurs associatifs, professionnels de l'animation et de la culture et collectivités territoriales.

La construction et le développement de l'individu passent par l'accès au patrimoine culturel, mais aussi à une culture vivante, ouverte aux pratiques contemporaines, à la promotion du dialogue culturel et de la connaissance mutuelle des cultures dans leur diversité.

L'UNSA Éducation affirme la nécessité que, dans les établissements scolaires ou universitaires comme dans la cité, les services de documentation et de bibliothèque, les médiathèques offrent un accès libre et gratuit à la lecture, à la documentation et aux supports numériques sur tout le territoire. Ce sont des éléments déterminants pour l'égalité des chances, le développement de l'esprit critique, l'ouverture sur le monde et l'émancipation individuelle.

L'éducation artistique et culturelle doit être un droit reconnu pour tous. L'accès aux pratiques artistiques et culturelles (hors du cadre scolaire) doit être développé sur tout le territoire.

L'École joue un rôle essentiel auprès des jeunes en tant que médiateur de l'art et de la culture. Des enseignements artistiques doivent être dispensés par des enseignants qualifiés dans le cadre de la scolarité obligatoire. Ils doivent être complétés par une éducation artistique qui associe fréquentation des œuvres, pratique d'un art et rencontres avec des professionnels.

Les interventions d'artistes et de créateurs en milieu scolaire, extra-scolaire et universitaire doivent être développées pour sensibiliser et initier les jeunes à la culture et à la création.

Les intervenants doivent pouvoir bénéficier de formations appropriées.

DES ÉLÈVES AU CŒUR DE LA REFONDATION

Comme cela était affirmé dans la loi d'orientation de 1989, pour l'UNSA Éducation et ses syndicats, il faut replacer l'élève au cœur du système éducatif et faire de lui un acteur majeur d'une École refondée.

Cela nécessite de se rappeler qu'avant d'être un élève, il est un enfant ou un jeune, qu'il doit être accompagné dans son « métier » d'élève et que le temps éducatif de l'École doit s'articuler aux autres temps d'éducation et de vie.

Des rythmes éducatifs adaptés

La prise en compte des temps de l'enfant et au sein de ceux-ci des temps éducatifs est une nécessité. Au-delà de la gestion du calendrier scolaire, des changements importants doivent être réalisés sur :

- les contenus d'enseignement ;
- l'organisation du temps de travail des élèves.

Il est tout d'abord essentiel d'inscrire le temps scolaire dans son articulation avec les autres temps de vie de l'enfant. En particulier il faut prendre en compte les temps dits périscolaires (qui pour certains enfants sont aussi voire plus importants que le temps passé à l'école). Ainsi, si la gestion des temps concerne l'école, elle concerne aussi les parents, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles. Les collectivités territoriales y jouent un rôle important mais un cadre national demeure nécessaire et l'État par ses différents ministères concernés (Éducation nationale, Éducation populaire et sports, culture) doit prendre toute sa place.

La question des rythmes interroge certes les temps mais aussi les modes d'enseignement. L'utilisation de différentes démarches pédagogiques permet de solliciter différemment les élèves au cours de la journée et donc de mobiliser leur attention, leur énergie et leurs perceptions de manière complémentaire et équilibrée. Ceci est une manière de lutter contre la monotonie, le décrochage ou la fatigue. Mais ceci nécessite une formation pédagogique de tous les enseignants quel que soit leur niveau d'enseignement.

Une école attentive à la santé des élèves

Il s'agit de prendre en compte la diversité des personnels nécessaires au bon fonctionnement du système éducatif :

- le système éducatif ne se limite pas aux enseignants, il nécessite des professionnels spécialisés, formés, reconnus ;
- le rôle des médecins de l'Éducation nationale, infirmiers, éducateurs de santé et personnels de service social est essentiel pour une articulation efficiente entre tous les acteurs.

Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap

La fédération UNSA Éducation a pris position, seule ou avec d'autres organisations de l'éducation, pour le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Au-delà de l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés, effective depuis plusieurs années, ses demandes fortes portent sur les conditions de la scolarisation, tant du point de vue des élèves que des personnels.

La situation de handicap requiert une équipe pluriprofessionnelle permettant de mettre en place le projet personnalisé de scolarisation en articulation avec les MDPH et d'en assurer le suivi aussi bien en milieu scolaire ordinaire que dans les structures scolaires insérées dans le secteur médico-social.

Les enseignants référents assurent des missions d'accueil, d'information, de conseil, de médiation, tant auprès des familles que des équipes éducatives. Ils s'appuient sur le diagnostic et l'expertise des médecins de l'Éducation nationale et les évaluations des psychologues scolaires, assistants sociaux et infirmiers.

Le droit à la scolarisation implique que chaque école, établissement puisse accueillir des élèves en situation de handicap.

Un effort considérable est nécessaire en matière de formation initiale et continue des enseignants, comme de tous les personnels d'éducation.

Pour les élèves handicapés, la loi de 2005 doit être appliquée et le droit à compensation doit être garanti, de façon équivalente sur tout le territoire, par l'attribution des moyens financiers et humains nécessaires (pédagogiques, éducatifs, thérapeutiques et rééducatifs).

Rien ne sera possible sans le soutien des personnels. Ils doivent être accompagnés car une éducation inclusive exige des changements profonds dans les conceptions, les attitudes, les contenus, les pratiques, les systèmes d'évaluation et l'organisation des écoles et des établissements.

La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté

Parmi les compétences qui doivent être développées tout au long de la scolarité, celles qui permettent le « vivre ensemble », le « faire société », de prendre une place active dans le monde qui nous entoure afin de pouvoir le transformer sont particulièrement à valoriser.

Cet apprentissage de la citoyenneté passe certes par l'appropriation de contenus, mais s'acquiert essentiellement par la pratique. Aussi les établissements scolaires se doivent d'être des lieux de citoyenneté favorisant les actions et démarches collectives, les prises de responsabilité et d'initiatives, les différentes formes d'expressions.

Dans les instances et conseils dans lesquels ils siègent, les représentants des élèves doivent être pris au sérieux, avoir une véritable place et un réel pouvoir. Ils doivent bénéficier de formation, de temps et d'espace pour rendre compte de leurs actions et construire collectivement leurs mandats.

UN SYSTÈME ÉDUCATIF JUSTE ET EFFICACE

Une grande ambition pour le numérique

La machine ne remplacera ni l'enseignant ni l'éducateur. Elle peut par contre être un outil formidable au service de l'enseignement et de l'éducation. Le numérique se doit donc d'être considéré dans une triple dimension.

Tout d'abord **apprendre le numérique** car, comme toutes techniques et démarches, la découverte du numérique nécessite d'être accompagnée, guidée et complétée en prenant en compte les aptitudes et connaissances réelles ou supposées des élèves. Cela nécessite des enseignants formés tant au contenu et à l'utilisation des logiciels et supports qu'à la pédagogie.

Ensuite **apprendre avec le numérique**, car il est une source de découvertes, d'apprentissages d'une extrême richesse tant pour les contenus de connaissance que pour le développement de capacités à rechercher, à trier, à communiquer, à construire des stratégies, à réfléchir et raisonner, à échanger... Cet apprentissage nécessite également une formation de tous les enseignants.

Enfin **communiquer et échanger plus facilement grâce au numérique**. Le numérique fait partie du quotidien et doit à ce titre faciliter les échanges, la communication et de nombreuses démarches au sein des établissements scolaires. Les liens avec les élèves, avec les parents, entre établissements doivent gagner en souplesse et en efficacité grâce à l'apport du numérique.

Une École plus juste pour tous les territoires

L'École n'est pas le seul lieu d'éducation. Mission partagée avec : les familles, l'État et en particulier les personnels d'éducation, le milieu associatif, les collectivités locales. L'UNSA Éducation est favorable au développement de politiques éducatives permettant une approche cohérente, au niveau d'un territoire, des différents temps de l'enfant : temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

Mettre en œuvre de réels projets de territoire nécessite de :

- développer les synergies entre tous les acteurs (établissements, État, collectivités, monde associatif, parents) ;
- remettre en cause la déssectorisation scolaire afin de garantir un accès prioritaire à l'établissement « de proximité », déconnecter des affectations la carte des options ;
- compenser les inégalités territoriales.

L'EPL est le lieu de synthèse des politiques de l'État et des collectivités. Un cadre conventionnel doit respecter les prérogatives de l'EPL et de son conseil d'administration ainsi que les statuts des personnels et leurs missions dans une autonomie qui n'est ni l'indépendance ni la mise en concurrence des établissements les uns avec les autres.

L'autonomie n'est ni l'indépendance, ni la mise en concurrence des écoles et établissements publics ; elle ne peut se concevoir sans une régulation nationale forte et donc un pilotage affirmé du ministère et de ses services déconcentrés. L'autonomie ne peut avoir pour but que l'amélioration du

fonctionnement du système éducatif par une meilleure utilisation des compétences et des initiatives au plus près des réalités locales.

Pour les écoles, un dialogue approfondi et régulier avec les autorités académiques et les élus et responsables locaux doit être institué.

Les parents, partenaires de l'École

L'UNSA Éducation défend le principe de la coéducation qui implique la participation active et effective des parents au sein du système éducatif.

Une des grandes injustices du système actuel tient à l'information très inégale des parents. Dans l'intérêt de l'enfant ou de l'adolescent, une coopération plus active s'impose entre les parents et les équipes éducatives.

Rénover l'organisation et le fonctionnement

L'école, l'établissement

Il convient de développer l'appropriation de la notion de projet, le travail en équipe, les instances de concertation et de démocratie et de prévoir les modalités collectives de son évaluation. La mise en œuvre d'un projet se fait dans la durée et exige des ressources garanties et une stabilité des politiques engagées. Il est indispensable d'inclure dans le service des personnels des moments de concertation, et de permettre, par des locaux adaptés, le travail en équipe.

La réalité actuelle est celle d'une grande diversité avec des écoles de taille différente, des regroupements pédagogiques, des réseaux d'écoles. L'UNSA Éducation considère qu'il ne peut y avoir de modèle unique.

Les évolutions souhaitables doivent avoir pour principal objectif d'améliorer l'efficacité pédagogique et d'offrir aux élèves les meilleures qualités d'accueil, de locaux, d'équipement, de restauration. Elles doivent donner aux écoles l'autonomie budgétaire pour la mise en œuvre du projet d'école et faciliter la gestion administrative.

L'UNSA Éducation suivra avec attention l'expérimentation d'écoles du socle commun qui mettent en réseau collège et écoles d'un même secteur.

L'EPL est devenu le lieu de la synthèse des politiques de l'État et des collectivités. Les collectivités territoriales vont bien au-delà des obligations que leur impose la loi et s'immiscent de plus en plus dans le champ de l'éducation, y compris sur le terrain pédagogique. L'UNSA Éducation considère que ces relations doivent s'organiser dans un cadre conventionnel respectant les prérogatives de l'EPL et de son conseil d'administration ainsi que les statuts des personnels et leurs missions. L'UNSA Éducation revendique que ces conventions aient une dimension tripartite : État, collectivité, EPL, selon les compétences et attributions spécifiques de chacun des acteurs. Le pilotage de l'établissement nécessite une équipe de direction complète (chef d'établissement, adjoints : personnel de direction et cadre administratif ; fonctionnaires d'encadrement de l'État). Il revient au chef d'établissement de présider de droit le conseil d'administration de l'établissement.

La taille d'un EPLE n'est pas neutre sur les conditions d'accueil, d'apprentissage et d'orientation des élèves. Un EPLE d'une taille trop réduite ne constitue pas une entité administrative et pédagogique opérationnelle. Il faut éviter des établissements ayant un nombre d'élèves trop important, particulièrement dans les collèges et les lycées où se concentrent les difficultés liées à un environnement social ou économique défavorable.

Plusieurs voies doivent être explorées avec le souci de concilier aménagement du territoire et qualité de l'éducation.

L'UNSA Éducation est favorable à l'ouverture des établissements à la vie sociale, culturelle et économique dans le cadre de conventions. Cela implique des évolutions en termes de fonctionnement, de besoins en personnels, d'accueil, de sécurité et de responsabilité.

Les relations État-Collectivités territoriales

Le système éducatif est une responsabilité que les textes constitutionnels confient à la Nation :

« La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État » (Préambule de 1946 repris par la constitution du 4 octobre 1958).

Pour autant, il convient de trouver les voies et moyens d'une coopération plus efficiente entre l'État éducateur et les collectivités territoriales auxquelles la loi a confié des responsabilités spécifiques, notamment dans les relations entre les recteurs, représentant des ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, et les régions. Cette question concerne notamment, en amont, l'élaboration de la carte des formations dans le respect du principe d'égalité d'accès aux formations publiques sur tout le territoire national.

Elle doit être traitée avec le souci exclusif d'une cohérence des politiques publiques et donc exclure toute logique de « vente par appartements ».

DES PERSONNELS FORMÉS ET RECONNUS

Une véritable formation initiale et continue des personnels

S'il est indispensable de former l'ensemble des personnels éducatifs, la formation des enseignants est au cœur de la refondation de l'École. Celle-ci doit se dérouler au sein des universités. Elle doit permettre le renforcement de connaissances disciplinaires mais surtout l'acquisition des méthodes de transmission, de la maîtrise des pédagogies, de la connaissance des publics et du fonctionnement des groupes, de l'intervention et de la prise de parole en public... Elle doit articuler des temps de formation communs entre les différents niveaux d'enseignement ainsi qu'avec les autres acteurs éducatifs dans et hors l'École.

Comme pour l'ensemble des personnels, la formation des enseignants ne peut se limiter à l'année de formation initiale : l'UNSA éducation revendique une formation continue obligatoire inscrite dans le service des enseignants.

Reconstruire une authentique formation initiale pour les enseignants nécessite de prendre en compte les éléments suivants :

- Cette formation doit s'inscrire dans une continuité de la licence (modules de préprofessionnalisation) aux premières années d'exercice.
- Les recrutements et la formation doivent prendre en compte la dimension professionnelle dans tous ses aspects (plus seulement la reconnaissance de la maîtrise des seuls contenus académiques disciplinaires).
- La formation des enseignants doit reposer sur un cahier des charges et un référentiel de compétences dont les aspects professionnels doivent constituer la part déterminante des épreuves d'admission des concours.
- Compte tenu de l'architecture retenue (et notamment de la place du concours), des dispositifs spécifiques doivent être mis en œuvre selon des modalités négociées :
 - en matière de prérecrutements (notamment pour garantir la diversité sociale d'accès au métier d'enseignant) ;
 - pour l'organisation de cycles préparatoires compte tenu des difficultés de recrutement connues (comme par exemple certaines spécialités de l'enseignement professionnel).

Les personnels dans leur ensemble (enseignants ou non) doivent être des professionnels reconnus. Cela implique qu'ils aient accès à des formations initiale et continue de qualité, en adéquation avec les besoins identifiés et les évolutions prévisibles.

- Le niveau de formation doit être en tout point comparable avec les systèmes européens les plus performants pour favoriser échanges et mobilité. À ce titre, les performances linguistiques, la connaissance des cultures européennes et des systèmes éducatifs devraient peu à peu prendre corps dans la formation des personnels.
- L'entrée dans l'emploi doit garder un caractère progressif et faire l'objet d'un accompagnement spécifique : tutorat, conseil personnalisé dans le cadre de l'alternance formation/emploi.

- La formation continue est un droit et un besoin pour entretenir et développer les compétences personnelles et professionnelles. Une enveloppe budgétaire doit lui être affectée spécifiquement dans tous les ministères et toutes les fonctions publiques.
- L'UNSA Éducation revendique une réelle mise en œuvre des dispositions relatives à la formation tout au long de la vie (DIF, périodes de professionnalisation) désormais inscrites dans la loi.
- La formation continue doit concerner l'ensemble des métiers concourant au fonctionnement et à l'organisation du système éducatif.

Enfin, l'UNSA Éducation est attachée à la valorisation de l'expérience. Dans ce cadre, l'acquisition ou la validation d'un master doit être développée pour les personnels enseignants et d'éducation. De manière générale, la VAE qui existe dans la FPT doit être étendue à la FPE.

Des missions redéfinies pour des personnels reconnus

Les adultes qui encadrent l'apprenant, quel que soit leur rôle, doivent travailler en équipe, en complémentarité.

Aux côtés des enseignants et des personnels d'éducation, le système scolaire a besoin de personnels contribuant, à la place qui doit être la leur, à l'encadrement éducatif des élèves : surveillance, accompagnement scolaire, aide méthodologique. Ils doivent être recrutés au niveau de formation qui leur permette de remplir leur fonction après une adaptation à l'emploi.

Concernant les personnels enseignants et d'éducation, l'ensemble de leurs missions doit être reconnu. Les modalités de cette prise en compte et de cette reconnaissance relèvent d'une négociation sociale.

Une nouvelle évaluation des personnels

L'UNSA Éducation revendique une politique d'évaluation des personnels qui soit en cohérence avec l'évolution du système éducatif qu'elle prône. L'abrogation du décret du 7 mai 2012 sur l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation doit conduire — en cohérence avec la reconnaissance de leurs missions — à des dispositions nouvelles reposant sur le « regard croisé » des corps de direction et d'inspection, étant entendu que, pour les personnels relevant de l'enseignement primaire, ce double regard relève des inspecteurs de l'Éducation nationale.

Elle revendique la dissociation entre l'entretien professionnel et les procédures d'avancement d'échelon.

Elle exige la mise en place de formations, tant pour les personnels évalués que pour les évaluateurs et l'ouverture de voies de recours.

En vue de permettre une véritable reconnaissance de l'expérience, pour atteindre les objectifs recherchés, une formation plus individualisée doit être mise en place prenant en compte les savoir-faire et les compétences individuelles des agents.